



La prévoyance

Le magazine de PUBLICA

N°2 – 2018

Contenu

- 02 Éditorial
- 03 Gros plan sur...
- 09 Au fait, connaissez-vous...?
- 11 Quand je serai à la retraite...
- 12 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

- 05 Nomination au sein de la Commission de la caisse PUBLICA
- 06 Nouveau certificat de prévoyance 2019
- 06 Adaptation des paramètres techniques
- 06 Paiements:
PUBLICA opte pour l'orange
- 06 Rentes en cours
- 07 Améliorez vos futures prestations
- 07 Rachats 2018
- 08 Partenariat de vie
- 08 Séminaires sur la prévoyance
- 10 Certificat de vie
- 10 Remarque pour les nouveaux bénéficiaires de rentes à compter du 1^{er} janvier 2019
- 10 Concernant votre déclaration d'impôt
- 10 Dates de versement des rentes de PUBLICA
- 10 Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année
- 12 PUBLICA est à votre service



Chère lectrice, cher lecteur,

Comme les fruits et les vendanges, PUBLICA est, en cette année 2018, légèrement en avance sur son cours annuel, ce qui explique pourquoi nous vous faisons parvenir le numéro automne / hiver de notre magazine clients dès octobre, au lieu de fin novembre habituellement. Dans notre cas, ce n'est bien sûr pas l'été sec et chaud qui a accéléré notre «machinerie», mais les travaux techniques nécessaires au passage au nouveau système d'administration des assurés qui nous obligent à avancer certaines tâches ordinairement accomplies en fin d'année et, pour ce faire, nous comptons sur votre aimable soutien (cf. p. 7).

Au cours des derniers mois, voire des dernières années, nous avons longuement et fréquemment communiqué, en particulier sur l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019, que ce soit sur notre site Internet, par courrier adressé aux personnes assurées de la génération transitoire ou encore dans notre magazine clients. Dans ce numéro aussi, vous aurez de nouvelles informations à ce sujet. La mise en œuvre se fera dans quelques semaines, avec le concours de notre nouveau logiciel d'administration des assurés, à la fois performant et convivial. Ce projet aussi aura suscité une charge de travail conséquente sur une durée relativement longue.

Il est naturel qu'une entreprise de services emploie tous les moyens et leviers à sa disposition dans l'intérêt de ses clients et clientes. Sans, pour autant, en faire toute une histoire. Cependant, le slogan «Bien faire et le faire savoir» a aussi sa raison d'être, à condition que cela apporte un plus à nos clients et clientes. Nous pensons que ce sera le cas lorsque nous vous aurons brièvement présenté notre site Internet à la rubrique «Gros plan sur...» du présent numéro. En effet, nous recevons souvent des questions de nos clients et clientes, notamment sur l'activité de placement de PUBLICA, sur laquelle vous pouvez d'ailleurs trouver des informations détaillées et transparentes sur notre site. Cet article est également pour nous l'occasion de vous inciter à surfer sur publica.ch, à la recherche d'informations précises, ou juste par curiosité, pour le plaisir de la découverte. Et si, finalement, ces informations ne représentaient qu'une goutte d'eau à vos yeux, nous serions tout de même contents, après la canicule de cet été!

Dieter Stohler
Directeur de PUBLICA

publica.ch



Les caisses de pensions ont le mandat légal de gérer la fortune de leurs assurés et bénéficiaires de rentes de manière responsable et dans le seul intérêt de ces derniers. Elles doivent s'efforcer de générer un rendement qui permette de protéger les personnes

assurées et les bénéficiaires de rentes des conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elles doivent garantir que les prestations promises puissent être versées à tout moment, à la date dite.

Voilà, résumées en quelques mots, les exigences et les tâches qui occupent les organes stratégiques et les quelque 120 collaborateurs de PUBLICA. Mais sur cette base, les principaux intéressés, c'est-à-dire les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, peuvent-ils vraiment se faire une idée de la manière dont leur caisse de pensions génère les rendements nécessaires ou comprendre qui décide en tenant compte de quels facteurs quel sera (à l'avenir) le niveau des rentes? Et les personnes concernées savent-elles seulement si et sous quelle forme elles peuvent aspirer à être consultées?

La prévoyance professionnelle est d'une extrême complexité et il n'est pas simple de s'y retrouver. En faire le prétexte pour ne pas se confronter à ce domaine serait une réaction impulsive. Heureusement toutefois, la majorité des actifs n'échappent pas (au moins) une fois dans leur vie à une réflexion sur les problématiques concernant leur retraite. C'est pour cette raison que la meilleure réaction serait sans conteste de prendre (rapidement) les devants.

Si, au fil des années, les assurés acquièrent peu à peu des connaissances de base dans le domaine de la prévoyance professionnelle, ils seront ensuite à même de trouver leur propre réponse à des questions essentielles. Ces dernières ne tournent pas seulement autour de la situation personnelle en matière de prévoyance mais concernent aussi des enjeux de politique sociale et plus largement, toutes les questions adressées aux électeurs et électrices comme le brûlant sujet de la préservation à long terme du système de prévoyance suisse.

PUBLICA entend soutenir au mieux les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes dans l'acquisition de ces connaissances sur la prévoyance professionnelle. D'abord, dans leur propre intérêt, mais aussi dans le sien, dans la mesure où compréhension et adhésion ont leur source dans la connaissance et la compréhension des tenants et des aboutissants. Dans cette optique, PUBLICA informe de tous les contenus pertinents et attache, ce faisant, beaucoup d'importance à ce que cette communication soit d'actualité et éclairante pour l'avenir, qu'elle réponde aux critères de transparence et de durabilité, qu'elle soit continue et uniforme, et naturellement correcte et compréhensible.

PUBLICA communique régulièrement avec ses quelque 64 000 assurés et près de 42 000 bénéficiaires de rentes, qui sont répartis dans 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées qui, à leur tour, peuvent compter

jusqu'à 80 employeurs avec leurs employés. Chaque caisse de prévoyance choisit elle-même – dans le respect de certaines règles – son plan de prévoyance. Avec un public aussi hétérogène, il va de soi que toutes les informations n'ont pas le même intérêt pour tous les groupes cibles. Pour des raisons économiques, mais aussi d'égalité de traitement, une harmonisation de l'information est toutefois incontournable, voire dans certains cas, tout à fait judicieuse. Il s'agit toujours de trouver la juste mesure et de choisir le meilleur vecteur de communication. La seule référence tangible en cela est la pertinence de l'information pour le ou les groupes cibles concernés.

Une des plateformes de communication les plus importantes de PUBLICA est son site Internet **publica.ch**. C'est à cet endroit que sont publiées toutes les informations d'ordre général à propos de l'activité de PUBLICA, les thématiques de fond ainsi que les liens vers des sources d'informations complémentaires. De ce fait, il est inévitable que le site Internet de PUBLICA présente une certaine complexité. Mais plus vous fréquentez **publica.ch**, mieux vous saurez vous orienter et espérons-le, plus vous trouverez rapidement l'une ou l'autre rubrique que vous avez toujours eu envie de consulter.



Ci-après, nous vous renvoyons à certaines (sous-)rubriques de notre site Internet qui pourraient vous intéresser si vous souhaitez en savoir plus sur les activités de PUBLICA :

Votre prévoyance : l'important, c'est de bien sélectionner au départ la caisse de prévoyance à laquelle votre employeur s'est affilié. Vous pourrez ainsi consulter spécifiquement les informations qui vous concernent. De la page d'accueil de **«votre caisse de prévoyance»**, vous avez accès à des informations concernant l'ensemble des thèmes importants pour la prévoyance: entrée, rachat, épargne volontaire, propriété du logement, divorce, invalidité, décès, sortie, départ à la retraite. De cette même page, vous pouvez également accéder aux dates et au programme des cours **«Prêts pour la retraite»** et **«Prévoyance et finances»** que nous proposons régulièrement. Enfin, vous trouverez également à cet endroit le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de la personne chez PUBLICA qui est personnellement chargée de votre suivi. Si vous avez des questions ou des requêtes, n'hésitez pas à la contacter. Nous sommes à votre service.

Placements : PUBLICA gère les 40 milliards de francs qui lui sont confiés à titre fiduciaire dans l'intérêt exclusif des personnes assurées et bénéficiaires de rentes, et ce, dans une optique de développement durable et de manière responsable. Nous expliquons à la rubrique **«Placements»** ce que PUBLICA entend par ces concepts et nous communiquons avec transparence sur la manière dont PUBLICA gère cette fortune, en s'appuyant sur la philosophie, le processus et la stratégie de placement. Sur les autres pages et sections de la rubrique **«Placements»**, vous apprendrez notamment que PUBLICA a participé à l'étude de l'OFEV sur le changement climatique, vous découvrirez quelles mesures ont déjà été prises pour réduire les risques climatiques dans le portefeuille de PUBLICA, dans quelles énergies renouvelables nous avons investi, comment PUBLICA exerce ses droits d'actionnaire et vous pourrez même prendre connaissance du vote qui a été le sien aux assemblées générales des entreprises dont elle détient des parts. Une compilation des réponses aux **«questions fréquemment posées»** sur l'activité de placement de PUBLICA complète l'offre. Et si certaines de vos questions restent tout de même en suspens, nos spécialistes sont à votre service.





Infos: vous vous demandez ce que les médias écrivent sur PUBLICA? À la rubrique «**Actualités/Infos**», vous trouverez une compilation d'«**infos en ligne**» réactualisées plusieurs fois par jour par le service de suivi des médias Argus Data Insights. Sous «**Infos**», nous communiquons également les informations actuelles concernant PUBLICA qui sont importantes pour la majorité des assurés.

Actualités: vous souhaitez rafraîchir vos connaissances sur la prévoyance professionnelle ou vous n'avez pas encore toutes les réponses à vos interrogations sur les paramètres techniques et leur adaptation au 1^{er} janvier 2019? Prenez le temps de lire les réponses aux «**Questions fréquemment posées**» sur l'adaptation des paramètres techniques. Un clic sur le bloc correspondant de la page d'accueil, sur la bulle de la bande défilante ou sur le menu principal «**Actualités**», et vous pouvez commencer votre lecture. Et si vous désirez mieux comprendre le jargon technique de la prévoyance professionnelle, nous vous recommandons notre «**Glossaire**» qui vous attend également à la rubrique «**Actualités**».

Assemblée des délégués: vous voulez avoir voix au chapitre? Les dispositions légales et réglementaires ne prévoient pas de possibilités de consultation directe des personnes assurées et bénéficiaires de rentes. Indirectement, les personnes assurées ont la possibilité de soumettre des propositions à la Commission de la

caisse PUBLICA, via l'Assemblée des délégués. Naturellement, l'organe de direction de PUBLICA est toujours prêt à recueillir vos suggestions. Apprenez-en davantage sur les comités de PUBLICA et leurs attributions sous «**Qui sommes-nous?/Organisation**».

Perspectives

Dans le sillage général de la numérisation, PUBLICA est en train de mettre en place et d'étendre sa communication en ligne avec ses clientes et clients par le biais de portails. Nous vous tiendrons informés.

Bien qu'elle promeuve la communication numérique, PUBLICA accorde toujours la même importance qu'avant à la communication papier traditionnelle et à la communication orale. Dès lors que cela constitue un avantage pour le client, il arrive que PUBLICA mette à disposition un contenu à la fois sous forme électronique et en version papier. Dans tous les cas, le critère décisif reste que le fond, la forme et le support soient aussi appropriés que possible aux besoins de la clientèle.

Si vous avez le sentiment que quelque chose manque dans nos moyens de communication, et en particulier sur le site Internet publica.ch, n'hésitez pas à nous le signaler. Vous pouvez adresser vos messages au service Communication d'entreprise uk@publica.ch ou aux services centraux info@publica.ch.



Nomination au sein de la Commission de la caisse PUBLICA

La Commission de la caisse est l'organe suprême de la caisse fédérale de pensions PUBLICA. Au printemps 2017, le Conseil fédéral a nommé les représentants et représentantes de l'employeur au sein de cette commission pour la période allant de 2017 à 2021. Il a dû procéder à une nomination intermédiaire en raison du départ anticipé d'Alex Hinder, de Hinder Asset Management AG. Lors de sa séance du 8 juin 2018, il a désigné Matthias Weber, gestionnaire de fortune et spécialiste des produits auprès de fundinfo AG, comme représentant de l'employeur au sein de la Commission de la caisse PUBLICA pour le reste du mandat de quatre ans.

Matthias Weber succède à Alex Hinder non seulement comme représentant de l'employeur, mais aussi dans ses fonctions de président du Comité de placement de PUBLICA.

Nous souhaitons à M. Weber la bienvenue au sein de PUBLICA.

Nous remercions M. Hinder pour l'engagement fructueux dont il a fait preuve au fil des ans et nous lui adressons tous nos vœux pour l'avenir.



Pour de plus amples informations

[publica.ch](#) > Votre prévoyance > Sélectionner votre caisse de prévoyance

[publica.ch](#) > Placements > Investir de manière responsable > Changement climatique – Stranded assets

[publica.ch](#) > Actualités > Infos > Infos en ligne

[publica.ch](#) > Qui sommes-nous? > Organisation > Assemblée des délégués

Nouveau certificat de prévoyance 2019

Toutes les personnes assurées pourront prendre connaissance de leur situation de prévoyance personnelle dans le nouveau certificat de prévoyance que nous leur enverrons au printemps 2019.

Ce certificat de prévoyance établi selon les nouveaux paramètres techniques sera présenté et détaillé de manière à offrir une compréhension approfondie des mesures d'accompagnement adoptées.

Voici déjà ci-après quelques informations à ce sujet:

- Les calculs concernant la rente de vieillesse probable **intègre** dans l'avoir de prévoyance projeté l'éventuelle revalorisation (pour les personnes de la génération transitoire) et l'éventuel **apport unique**.
- Tout apport unique éventuel sera indiqué dans la section «Évolution de l'avoir de prévoyance» du certificat de prévoyance, sachant toutefois que – **là où l'apport unique sera acquis sur une période de trois ans** – la part non encore acquise sera à nouveau déduite. Comme il n'y aura encore

aucune part acquise au 1^{er} janvier 2019, la présentation sera la suivante (à titre d'exemple):

Apport unique pour abaissement du taux de conversion au 01.01.2019	30 000 CHF
./. dont part non encore acquise	30 000 CHF

L'année suivante (certificat au 01.01.2020), le calcul est le suivant:

Apport unique pour abaissement du taux de conversion au 01.01.2019	30 000 CHF
./. dont part non encore acquise	20 000 CHF

Au terme des trois ans, l'apport unique aura été intégralement acquis.

Veillez noter que le montant de l'apport unique (notamment) est réduit en cas de versement anticipé.

Dans la lettre qui accompagnera le nouveau certificat de prévoyance, les chiffres indiqués pour la première fois feront l'objet d'explications spécifiques.

Votre conseiller ou conseillère à la clientèle est naturellement à votre disposition pour répondre à toute question relative au nouveau certificat de prévoyance.



Paiements: PUBLICA opte pour l'orange

Pour les rachats, le transfert de prestations de libre passage et les factures (demandes de restitution de rentes, par exemple), PUBLICA se sert actuellement de bulletins de versement rouges (BV). Ces bulletins de versement de couleur rouge sont munis d'un cadre réservé aux communications personnelles dans lequel il faut indiquer le motif de versement. Ce mode de virement – d'un compte bancaire A vers un compte bancaire B – représente une grosse charge de travail.

Il en va autrement des bulletins de versement avec numéro de référence (BVR). De couleur orange, le BVR offre au service destinataire un haut degré d'automatisation dans le traitement des paiements. Le numéro de référence permet une affectation précise de ces derniers ce qui rend inutile leur traitement manuel. Utilisés pour l'e-banking, les bulletins de versement orange avec numéro de référence sont connus de tous.

Vos avantages: vous n'avez plus besoin de préciser le motif de versement. En cas de rachat ou d'admission au sein de PUBLICA, vous pouvez choisir le montant souhaité, alors qu'avec les factures le montant est préimprimé.

Remarque importante: PUBLICA passera aux BVR orange en 2019.

Adaptation des paramètres techniques

Au fil des éditions de notre magazine clients, nous vous avons fait part, au fur et à mesure, de l'état d'avancement des travaux en lien avec l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019. Dans deux mois maintenant, le nouveau taux d'intérêt technique, et à sa suite, les nouveaux taux de conversion seront appliqués, en corrélation avec les mesures d'accompagnement prises.

Les personnes assurées appartenant à la génération transitoire ont reçu en mai 2018 un courrier personnel de PUBLICA destiné à les aider à prendre une décision concernant la date de leur départ à la retraite en toute connaissance de cause.

La règle générale est la suivante: quiconque prend sa retraite d'ici fin novembre 2018 et

touche sa première rente en décembre bénéficie du taux de conversion en vigueur jusqu'à présent. Les rentes qui prennent naissance en 2019 sont calculées à l'aide du nouveau taux de conversion. Les mesures d'amortissement varient d'une caisse de prévoyance à l'autre; la solution retenue pour votre caisse de prévoyance vous a déjà été communiquée. Les explications techniques relatives aux différentes composantes sont également décrites en détail sur le site Internet de PUBLICA.



publica.ch > Actualités > Questions fréquemment posées > Adaptation des paramètres techniques au 01.01.2019

Rentes en cours

Les rentes déjà courantes au 1^{er} janvier 2019 ne sont pas concernées par l'adaptation des paramètres techniques, la loi n'autorisant pas la réduction des rentes en cours.

Améliorez vos futures prestations!

Les rachats et les cotisations d'épargne volontaires sont les deux moyens dont disposent les personnes assurées pour améliorer les prestations qui leur seront versées dans le cadre du 2^e pilier et, par ailleurs, optimiser leurs impôts. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet sur publica.ch.

Comme la plupart des personnes assurées se penchent sur ces questions plutôt en fin d'année, nous croyons utile de vous informer dès à présent des démarches à entreprendre si vous souhaitez exploiter l'une ou l'autre de ces possibilités.

Rachat

Vous procédez à un rachat lorsque vous versez en une seule fois à PUBLICA un montant donné (versement unique), à la date de votre choix. Chez PUBLICA, les rachats effectués, intérêts compris, sont intégralement pris en compte dans le calcul des prestations de vieillesse et partiellement dans celui des prestations d'invalidité et de survivants. Vous pouvez effectuer un rachat lorsque votre prévoyance comporte une lacune de couverture et que les conditions énoncées par le droit de la prévoyance sont remplies. Quel que soit le cas, il convient toujours de vérifier si un rachat est possible et judicieux et, pour quel montant.

Cotisations d'épargne volontaires

Les cotisations d'épargne volontaires sont des déductions opérées chaque mois sur votre salaire, au profit de votre prévoyance vieillesse. Le montant des déductions possibles¹ et les délais que vous devez respecter sont définis dans votre règlement de prévoyance. Les cotisations d'épargne volontaires, intérêts compris, sont intégralement prises en compte dans le calcul de la rente de vieillesse. En cas d'invalidité, l'avoire épargné est soit versé sous forme d'indemnité unique en capital à la

personne présentant une invalidité totale ou partielle, soit immobilisé en vue de l'augmentation de sa future rente de vieillesse. Lorsque l'avoire est restitué à des survivants ayants droit, il l'est toujours sous forme d'indemnité unique en capital. Si vous souhaitez verser des cotisations d'épargne volontaires, veuillez vous adresser à votre service du personnel.

Nous vous invitons à inclure les éléments suivants dans votre réflexion:

- Rachats et cotisations d'épargne volontaires n'ont aucun effet sur d'éventuels versements dans le cadre du 3^e pilier.
- Rachats et cotisations d'épargne volontaires peuvent être déduits des impôts. En cas de rachats, des attestations fiscales sont délivrées. Quant aux cotisations d'épargne volontaires, elles figurent sur les certificats de salaire.
- Le taux d'intérêt utilisé pour calculer les intérêts sur les rachats et cotisations d'épargne volontaires est le même que celui servant à rémunérer le reste de votre avoire de prévoyance.

Rachat d'ici fin 2018

1. Si vous avez décidé d'effectuer un rachat, il vous faut, avant même d'effectuer votre versement, envoyer à PUBLICA le formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», dûment complété et signé. PUBLICA en a besoin pour se conformer aux dispositions légales applicables. Vous trouverez ce formulaire sur publica.ch, à la rubrique Votre pré-

voyance > La prévoyance, thème par thème > Rachat. Si vous préférez, vous pouvez aussi demander à votre conseiller ou conseillère à la clientèle de vous l'envoyer.

2. Vous devez ensuite verser le montant de votre rachat **jusqu'au 30 novembre 2018, dernier délai**. La loi interdit à PUBLICA d'établir une attestation fiscale au titre de l'année 2018 pour les paiements (les rachats) qui lui parviendraient à compter du 1^{er} janvier 2019 inclus. Si le montant du rachat est versé avant la remise du formulaire «Rachat volontaire dans l'institution de prévoyance», le formulaire, dûment complété et signé, doit parvenir à PUBLICA dans les 30 jours qui suivent le paiement, sans quoi PUBLICA retourne les fonds versés, sans intérêts.

3. Veuillez enfin vous assurer que toutes les données requises sont bien mentionnées:

Adresse de paiement

Paiement en faveur de la:
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Institution collective PUBLICA
3007 Berne
Numéro IBAN:
CH95 0900 0000 3022 8137 9
BIC POFICHBEXXX

Objet du paiement

Nom, prénom et numéro de sécurité sociale de la personne assurée
Motif du paiement: rachat

¹ Veuillez noter que certaines caisses de prévoyance ont modifié les taux d'épargne volontaire au 1^{er} janvier 2019.



Pour de plus amples informations

Sur publica.ch, vous trouverez également les notices explicatives relatives au rachat et aux cotisations d'épargne volontaire.



Rachats 2018

Veuillez procéder au versement de la somme de rachat d'ici au

30 novembre 2018

au plus tard.

Prestations de prévoyance et partenariat de vie



À l'évidence, le partenariat de vie ne cesse de gagner en importance par rapport au mariage et au partenariat enregistré. Par partenariat de vie, on entend une communauté de vie, comparable au mariage, entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe qui ne sont ni mariées, ni liées par un partenariat enregistré.

Si la personne assurée vient à décéder, son ou sa partenaire de vie a droit à une rente de partenaire dans les cas suivants:

- Il ou elle a au moins 40 ans et a formé une communauté de vie ininterrompue d'au moins

cinq ans avec la personne assurée immédiatement avant le décès de cette dernière.

- Il ou elle doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs ayant droit à une rente d'orphelin.

Un éventuel droit à des prestations de prévoyance présuppose en outre que l'original d'un contrat de partenariat de vie dûment signé par les deux partenaires nous ait été remis du vivant de la personne assurée. La rente de partenaire est calculée de la même manière que la rente de viduité.



Plus d'informations sur

publica.ch > Votre prévoyance > Sélectionnez votre caisse de prévoyance >

La prévoyance, thème par thème > Entrée > Notice explicative «Droit à la rente de partenaire, y compris contrat»

publica.ch > Votre prévoyance > Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Aperçu: bases légales/règlement de prévoyance



Séminaires sur la prévoyance

Le monde de la prévoyance professionnelle est complexe. S'y retrouver et prendre les bonnes décisions au bon moment n'est pas toujours facile.

C'est avec plaisir que nous vous proposons notre aide.

Pour les personnes assurées au sein des caisses de prévoyance du domaine des EPF, de Swissmedic, de l'IPI, de l'ASR, de l'IFFP, de la FINMA, de l'IFSN, de PUBLICA, du MNS, de METAS, des organisations affiliées et de Sillon Suisse SA, PUBLICA organise régulièrement des séminaires d'une journée, en allemand et en français. Ces cours vous permettent d'identifier les questions qui vont se poser dans votre cas, de savoir à quel moment les clarifier et de connaître les moyens à votre disposition pour vous guider dans vos décisions.

Une fois l'accord de votre employeur obtenu, vous pouvez vous inscrire et participer aux cours en compagnie de votre conjoint ou de votre partenaire.



Nous avons éveillé votre intérêt?

Vous trouverez la description détaillée et la date des prochains séminaires ainsi que les conditions d'inscription sur publica.ch > Sélectionnez votre caisse de prévoyance > Cours

Les personnes assurées auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération sont priées de s'adresser à leur service du personnel pour ce qui est des cours qui leur sont proposés.

Giovanni Conti

Directeur de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)

À quoi ressemble votre poste de travail?

Mon ordinateur et mon smartphone constituent mon poste de travail. Je n'ai pas de bureau à moi, ni de poste de travail fixe. Sur nos deux sites, je partage avec la Direction une station de travail où nous travaillons lorsque nous ne sommes pas en séance. C'est aussi

le lieu de rencontre informel où on peut nous trouver. Pour moi, il est important d'être présent aussi souvent sur un site que sur l'autre. Lorsque j'ai besoin de moments de tranquillité pour traiter des documents, il m'arrive aussi de travailler de chez moi. Comme je travaille sans papier, le lieu géographique où je me trouve n'a pas d'importance. Lorsque j'ai un rendez-vous avec des collègues pour un appel Skype avec partage d'écran, la question de savoir si je suis dans un autre bâtiment, chez moi ou à l'étranger pour une conférence, ne se pose pas.

Depuis quand travaillez-vous pour l'OFIT et pour quelle raison?

Je travaille à l'OFIT depuis août 2011. Avant, j'étais dans le secteur privé: j'ai d'abord évolué dans un environnement international dans les années 90 puis j'ai exercé différentes fonctions chez Swisscom. Lors du processus de recrutement et d'embauche à l'OFIT, j'ai été confronté de manière très transparente au fait que l'OFIT faisait face à de grands défis à différents niveaux, que ce soit en matière de qualité de service vis-à-vis des unités administratives, de coopération avec les différentes organisations TIC de l'administration fédérale, telles que



Giovanni Conti

l'UPIC, sans oublier la collaboration interne. L'idée même de contribuer à améliorer les choses m'a tout de suite séduit même en sachant que la tâche serait ardue.

Comment expliquez-vous ce que vous faites à vos enfants (à votre cercle d'amis)?

Je suis à la tête de plus d'un millier de spécialistes qui ont la charge de la majeure partie de l'informatique et de la télécommunication des quelque 25 000 utilisateurs de toute l'administration fédérale civile. L'OFIT exploite environ 30 000 ordinateurs sur lesquels sont installés pas moins de 500 000 logiciels, 6000 serveurs comptant plus de 500 programmes plus ou moins lourds, répartis entre deux grands centres de calcul, et réalise chaque année plus de 60 000 mandats, petits et grands. Comme mes enfants et mes interlocuteurs utilisent eux-mêmes des smartphones et des ordinateurs, ces chiffres sont utiles pour leur faire comprendre la différence entre leurs ordinateurs individuels et les quantités industrielles auxquelles nous avons à faire. Je complète volontiers ces chiffres d'une petite anecdote: la collaboratrice qui reçoit un nouvel ordinateur

s'attend à y trouver installées les douze applications qu'il lui faut pour travailler. Mon équipe doit donc savoir très exactement qui a besoin de quelles applications sur les 500 000 disponibles et sur quelle machine. Je parle en général moins du développement logiciel car c'est un domaine plus difficilement accessible.

À quoi remarquez-vous que vous vieillissez?

Avant, on demandait à mes enfants s'ils étaient les enfants de M. Conti. Maintenant, on me demande si je suis le père de Max, Inès ou Fabio. La roue tourne et c'est bien ainsi. Dans mon travail, je m'efforce de m'inspirer des apprentis afin de rester aussi jeune d'esprit que possible. Et c'est un réel plaisir.

Comment vous préparez-vous pour l'avenir?

Mon avenir est avant tout celui de ma famille, et en particulier celui de mes enfants, car c'est eux, l'avenir. J'essaie de les soutenir dans leur parcours de formation afin qu'ils soient armés pour suivre leur propre chemin de vie. En ce qui me concerne, j'apprends et je m'entraîne à vivre davantage dans l'ici et maintenant et de tirer le meilleur du moment présent. Car demain, les choses seront de toute façon différentes de ce que je peux planifier aujourd'hui. J'ai tellement de centres d'intérêts et de hobbies que je n'ai pas peur de m'ennuyer une fois ma carrière professionnelle terminée. Et naturellement, je suis avec intérêt l'évolution de ma prévoyance.

La raison d'être du certificat de vie

À chaque rente correspond un droit personnel qui n'est pas transmissible. Pour garantir qu'après un décès, une rente ne continue pas à être versée à une personne qui n'y a pas droit, PUBLICA est dans l'obligation d'exiger périodiquement un certificat de vie de ses bénéficiaires de rentes. Croyez bien que nous n'effectuons pas cette démarche par plaisir, mais en remplissant

ce qui constitue pour nous un devoir de diligence fiduciaire vis-à-vis des fonds qui nous ont été confiés par les personnes que nous assurons, nous agissons précisément dans votre intérêt. Nous vous remercions de bien vouloir accueillir cette mesure avec compréhension et de nous faire parvenir les documents exigés dans les délais.

Remarque pour les nouveaux bénéficiaires de rentes à compter du 1^{er} janvier 2019

Nous demandons aux personnes assurées qui partiront à la retraite fin 2018 et percevront donc leur première rente en janvier 2019 de faire preuve de compréhension, car tout à fait exceptionnellement, nous ne serons pas en mesure de leur verser leur rente jusqu'au 10 du mois, en l'occurrence jusqu'au 10 janvier 2019. La raison

en est la suivante: les nouvelles rentes au 1^{er} janvier 2019 ne pourront être saisies et implémentées qu'une fois réalisé le passage au nouveau logiciel d'administration des assurés. Le versement de votre rente à venir pour janvier interviendra au plus tard à la fin du mois.



Concernant votre déclaration d'impôt

PUBLICA vous enverra en janvier 2019 l'attestation de rentes dont vous avez besoin pour remplir votre déclaration d'impôt.



Dates de versement des rentes de PUBLICA

En 2019, le versement des rentes ne subira aucun changement: les prestations seront toujours portées au crédit du compte bancaire ou postal des bénéficiaires de rentes ayants droit au plus tard le 10 du mois.



Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année

PUBLICA est fermée du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019.

Nous serons de nouveau à votre disposition à partir du lundi 7 janvier de la nouvelle année.

Bernd Talg

Chef de service

Administration fédérale des douanes (AFD)



Bernd Talg

À la retraite à 67 ans!?

Dans la plupart des pays d'Europe, le pouvoir politique prend aujourd'hui déjà cet âge comme âge ordinaire de la retraite. C'est triste de penser que ce pourrait aussi être notre avenir.

Ceux qui voudront prendre une retraite anticipée devront bien tenir leurs finances. A-t-il accumulé suffisamment d'argent pour sa retraite sur son compte de caisse de pensions?

À 67 ans, c'est l'âge où la vie commence, chantait déjà Udo Jürgens (alors âgé de 66 ans). Les problèmes vont-ils commencer ou est-ce le début d'un automne doré?

Que va-t-il advenir de moi à l'avenir? Serai-je toujours en bonne forme mentale et physique ou déjà usé? Mes finances suffiront-elles à couvrir tous mes frais? Pourrai-je continuer à satisfaire mes envies de voyage ou à accomplir mes rêves?

Les angoisses et les incertitudes concernant ma retraite à venir s'amoncellent dans ma tête. Après 47 ans de labeur, cette nouvelle liberté sera perturbante. Et comment vais-je aménager mes journées (y arriverai-je)?

Cette retraite bien méritée devrait pourtant me réjouir, c'est dans ce but que j'ai travaillé et me suis organisé. À l'heure actuelle, tout est en ordre dans cette perspective. Mais qu'est-ce que cela veut dire concrètement dans le carcan de nos systèmes? Nous sommes pris dans une routine si bien que nous ne voyons plus passer notre existence.

Tout le monde espère atteindre l'âge de la retraite, et en bonne santé. Mais cette dernière étape demeure une constante inconnue. Je ne veux pas ternir ces pages de pensées sombres mais je n'associe pas que de belles espérances avec la retraite.

À l'avenir, nos responsables politiques vont devoir s'engager davantage pour le troisième âge. Dans le domaine des soins, il faudra plus de poste et des rémunérations plus hautes puisque, espérons-le, chacun d'entre nous atteindra l'âge de la retraite.

Il est important de ne pas attendre le début de la retraite pour profiter de la vie mais de commencer (au plus tard) aujourd'hui même, car nous ne savons pas de quoi demain sera fait, même si nous pouvons planifier l'aspect financier.



PUBLICA est à votre service.

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseiller ou à votre conseillère à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat personnel ou votre attestation de rentes (voir contact) et sur publica.ch, à la rubrique correspondante dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Nous sommes également à votre disposition si vous préférez nous rencontrer pour un entretien personnalisé. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous, par e-mail ou par téléphone, suffisamment à l'avance, afin que nous puissions vous consacrer tout le temps nécessaire.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h00

Impressum

Éditeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Ursina Barandun

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

ursina.barandun@publica.ch

Texte et conception

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Création de la mise en page

Noord, agence de conception et création graphique, Berne

Mise en page du numéro

VISCOM Kommunikation und Design AG, Berne

Crédit photographique

Shutterstock

Beat Schweizer

Ruben Wyttenbach

Traduction

Marie Duisit (français)

Silena Bertolino (italien)

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Impression

Swissprinters AG, Zofingue

Tirage

Allemand: 34 000 ex. / français: 8600 ex. / italien: 2500 ex.

ISSN 2296-6617

Magazine semestriel

Berne, octobre 2018

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Eigerstrasse 57

3007 Berne

T +41 (0)58 485 21 11

F +41 (0)58 485 21 13

info@publica.ch

publica.ch